

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**
2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62

📠 02.96.31.69.08

mairie@jugonlacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoint, M. Jean-Pierre HERVÉ, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Julie POUPART, M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR.

POUVOIRS :

Mme Mauricette DIRR a donné pouvoir à Mme Natacha CARRO

Mme Christelle MEUNIER a donné pouvoir à Mme Adeline BRIVE

Mme Chantal TARDY a donné pouvoir à M. Denis KEURMEUR

M. Jacky GILLET a donné pouvoir à M. Jean-Charles ORVEILLON

Mme Servane GESRET a donné pouvoir à M. Patrick MENARD

M. Mickaël CARDIN a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC

Absents : M. Cédric BOUGON, excusé, Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : M. Alexis POIDEVIN

Objet de la Délibération
n°20221027-149

Date de la convocation et d'affichage : 21 octobre 2022

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

- MISE A DISPOSITION PAR LE CDG22 D'UN TECHNICIEN MUTUALISE (TIM) POUR LE RESEAU INFORMATIQUE DE LA COMMUNE

Suite à la demande de la commune, le Centre de Gestion 22 a proposé une mise à disposition d'un informaticien mutualisé pour le système d'information dans l'ensemble de ses composantes (Matériels, Infrastructure, Techniques, Sécurité, Protection des données). Le Cdg22 met à disposition des compétences en matière d'architecture des systèmes d'information, infrastructures et systèmes informatiques, téléphonie, assistance et maintenance du parc. Considérant la nécessité d'améliorer le système informatique actuel de la collectivité, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord à la proposition du Centre de Gestion 22 pour un montant de 804 € mensuel soit un total annuel de 9 646 € (durée 2 ans) et autorise M. le Maire à signer la proposition correspondante.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits,
Le Maire, Eric MOISAN


